

VALLEE DE LA SAVOUREUSE

Bassin Rhône-Méditerranée

DETERMINATION DES VOLUMES PRELEVABLES

Proposition d'axes de travail pour la résorption des déficits quantitatifs



L'objectif général des études de détermination des volumes prélevables est le respect dans les rivières des débits biologiques, qui garantissent le bon état des cours d'eau et la satisfaction des différents usages au minimum 8 années sur 10.

Dans la vallée de la Savoureuse, en raison des déséquilibres constatés, une simple définition de volumes prélevables à répartir entre les différents usages ne répond pas à cet objectif. Il est nécessaire d'économiser la ressource pour disposer des débits permettant

d'envisager un retour au bon état écologique.

Les consultations réalisées dans cette dernière phase d'étude ont donc consistées à définir les axes de travail permettant d'aboutir à de telles économies, en lieu et place d'une répartition des volumes prélevables entre les différents usagers.

Les propositions mises en avant sont celles pour lesquelles les résultats escomptés sont les plus à même d'améliorer la situation de la Savoureuse.

Termes clés :

Vallée de la Savoureuse

Gestion quantitative des ressources en eau

Bon état écologique des rivières

Répartition des eaux entre usages

Economies d'eau

Rappel des étapes de détermination des volumes prélevables

Phases d'étude N° 1 et 2 : Quantification des débits captés, des rejets dans les rivières, et de l'effet résiduel de l'évaporation sur les plans d'eau par rapport à une surface équivalente en herbe = **Prélèvements**

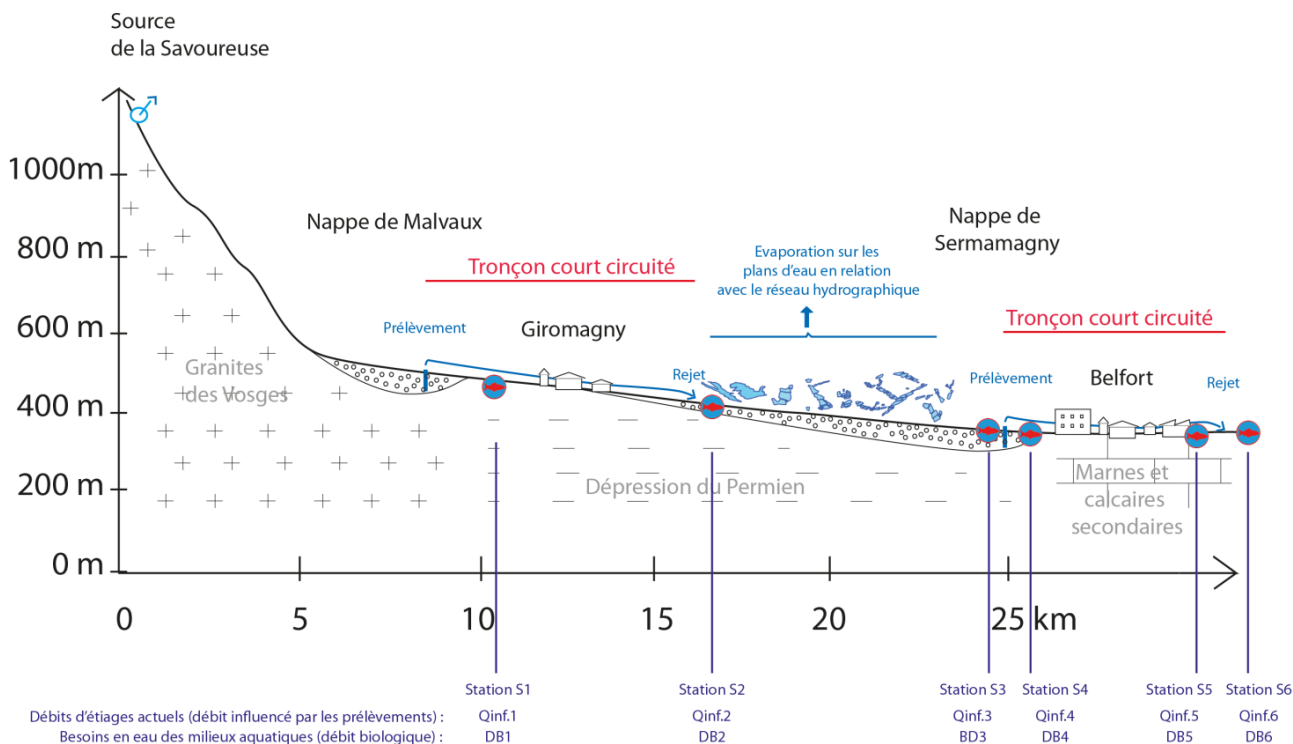
Phase d'étude N° 3 :

- Mesures aux stations hydrologiques des débits d'étiage actuels = **Q inf.**
- Reconstitution des débits non influencés par les prélèvements :
Q non inf. = Q inf. + Prélèvements

Phases d'étude N° 4 et 5 :

- Détermination des débits biologiques¹ : **DB**
- Calcul des **Volumes Prélevables = Q non inf. - DB**

Dans une partie de la vallée, **Volumes Prélevables = 0** (Cf. carte ci-contre, station en déficit avéré).



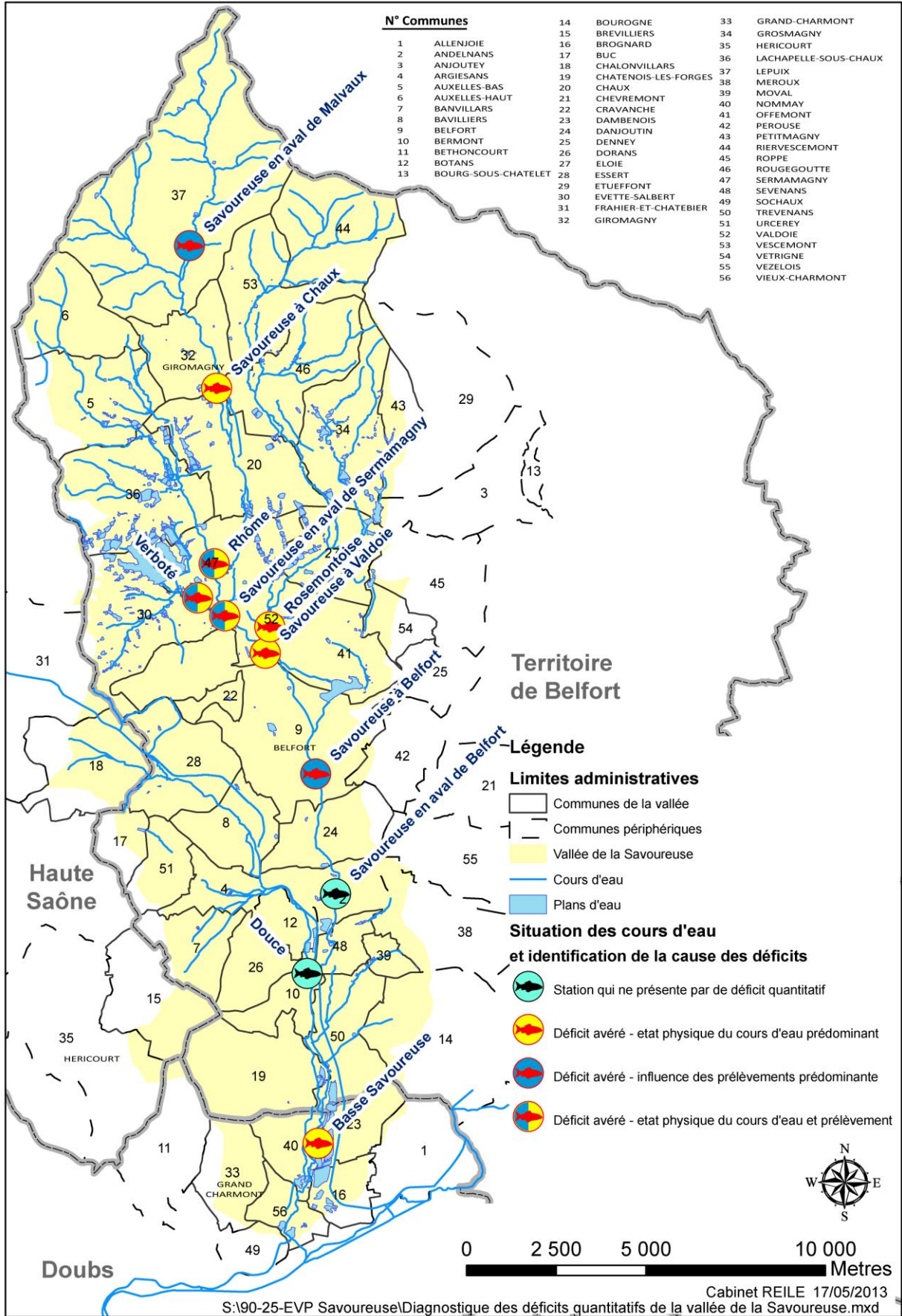
Présentation sur coupe schématique des enjeux des prélèvements dans la vallée de la Savoureuse

Les déséquilibres quantitatifs de la vallée sont donc confirmés. A ce titre, ce bassin reste donc prioritaire au SDAGE² Rhône Méditerranée Corse:

- Les cours d'eau sont pénalisés par la faiblesse des réserves en eau dans le bassin.
- Et les déséquilibres sont aggravés par les altérations morphologiques des rivières, et dans certains secteurs par la pression des prélèvements.

¹ Débit Biologique : débit minimum pour garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces.

² SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



Causes principales des déficits d'écoulements observés pour chaque tronçon de la Savoureuse

Conclusions de l'étude

L'amélioration de l'état de la Savoureuse est envisageable. Pour cela il convient :

- d'améliorer le fonctionnement des cours d'eau
- d'économiser la ressource

Pour cela nous proposons 5 axes de travail, qui sont à mettre en œuvre dans le cadre du SAGE de l'Allan :

- La mise en œuvre de la compensation du prélèvement au champ captant de Malvaux
- L'étude de la nappe à sur le champ captant de Sermamagny, et l'optimisation de son exploitation.
- La restauration physique des linéaires de la Savoureuse (Il s'agit d'améliorer la situation en étiage des cours d'eau à débit constant).
- L'amélioration des échanges entre les plans d'eau et les cours d'eau.
- « Autres actions » qui prend en compte toute mesure susceptible de préserver au minimum la ressource, voire d'augmenter les débits d'étiage (action sur les zones humides, meilleure prise en compte de cet enjeu dans l'urbanisation, respect des débits réservés au niveau des ouvrages transversaux...).

Elaborées en concertation avec les différents préleveurs ou leurs représentants, ces propositions qui se veulent fonctionnelles, seront examinées par la commission ressource quantitative du SAGE Allan, et soumises à validation de la commission locale de l'eau (CLE).

Pour améliorer sensiblement l'état de la Savoureuse, les mesures qui seront retenues devront faire appel à la solidarité entre les différents usages de l'eau dans la vallée.

A défaut de respecter les débits biologiques dans tous les cours d'eau, les différentes propositions avancées évitent d'aggraver les déficits aval par report de l'effet des prélèvements réalisés au niveau des tronçons amonts.

Par exemple :

